

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNE DE FLOREFFE

### PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DE FLOREFFE (PROJET)

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PAF) de la Forêt de Floreffe** dont l'auteur est le Service public de Wallonie – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Namur ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la Commune de Floreffe, propriétaire de la forêt de Floreffe.

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage	Date d'ouverture	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 12 mars 2022
Vendredi 21 janvier 2022	Mercredi 26 janvier 2022	Lundi 14 mars 2022 à 13 h 30 – salle des mariages de la Maison communale Rue Emile Romedenne 9	Commune de Floreffe Rue Emile Romedenne 9 à Floreffe Par e-mail : Adresse électronique de la <a href="mailto:environnement@floreffe.be">environnement@floreffe.be</a>

L'enquête publique est réalisée sur le territoire de la commune de Floreffe.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 à 12 h, et le samedi matin de 9 h à 12 h OU un jour par semaine jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : rue Emile Romedenne 9 à Floreffe (service environnement ou urbanisme).

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Pierre Lemoine, Conseiller en environnement, au 081/44.71.18 ou par mail à [environnement@floreffe.be](mailto:environnement@floreffe.be)

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au cantonnement de Namur (Avenue Reine Astrid 39-45, B-5000 Namur – 081/715.411) et à la Direction de Namur du Département de la Nature et des Forêts (Avenue Reine Astrid 39-45, B-5000 Namur – 081/715.400). L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est la commune de Floreffe.

Floreffe, le 17/01/2022.

La Directrice générale,

Nathalie ALVAREZ

Pour le Collège communal



Le Bourgmestre,

Albert MABILLE